



VŒUX PLUS ?

Finally Bezard n'a pas chanté ... ni même pas parlé (voir **FO** hebdo n°52-2012)! Remords de conscience de gaspiller inutilement les deniers publics ? Remontée de bretelles sous la pression des syndicats ? ... sans doute ne le saurons-nous jamais ...

Quid des collègues qui ont mis le turbo pour mettre à niveau nos micros ! Pas le moindre remerciement !

C'est par écrit que notre DG aura finalement présenter ses vœux : rien de bien original donc! Comme son prédécesseur, il nous félicite pour la qualité de notre travail et pour notre efficacité. Nous voilà *rassurés* ...Remarquez, cela ne lui coûte rien ! Mais qu'y a t il derrière cette pommade ?

Nous sommes encore une fois appelés à faire mieux avec moins ...et pour la énième fois à chercher comment y parvenir ! Franchement, nous vous déconseillons de vous impliquer dans cette nouvelle mascarade appelée réflexion stratégique (copie des DOS, GEM ...).

Il nous dit aussi avoir entendu les agents qui souhaitent un accompagnement faisant plus de place à l'humain ! Dans un contexte de suppressions d'emplois, de gel des salaires, de restriction budgétaires, etc, cela paraît être une promesse sans fondement !

Au final , lui comme les autres fera bien ce qu'il veut (ou ce qu'il peut !) en nous disant qu'il ne fait qu'appliquer les décisions des gouvernants !

La rate
au court-bouillon



Et pendant ce temps, le travail sur nos bureaux ne fera qu'augmenter !

A **FO**, nous ne pouvons que vous répéter qu'il ne faut pas se mettre la *rate au court bouillon* : faisons notre travail du mieux possible mais sans y laisser notre santé ! Car

malheureusement nous sommes bien placés pour savoir que le stress a des conséquences néfastes sur notre santé ! Quant au souhait de notre DG de nous voir nous épanouir professionnellement, cela risque d'en faire grincer plus d'un des dents

Paroles, paroles et paroles.... c'est peut-être sa chanson ?

COMMENT EMPÊCHER L'EXPLOSION DU PRIX DU GAZ?

Le gouvernement a dû accepter une nouvelle hausse des tarifs réglementés du gaz de 2,4% au 1er janvier. «Le compte y est presque», a lâché le P-DG de GDF Suez. Il l'est symboliquement, le Conseil d'État ayant annulé le plafonnement à 2% de l'augmentation décidée par les pouvoirs publics en septembre dernier, mais contestée par GDF Suez et ses concurrent. Au-delà du message envoyé à l'entrée de l'hiver, ce sera la troisième augmentation en douze mois, soit près de 10% en 2012 et

PLUS 80% DEPUIS 2004 !

Pour **FO**, cette hausse de janvier «constitue un nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat et un risque



d'aggravation de la précarité énergétique». Avec celle du prix des carburants, on assiste à «un renchérissement des coûts de l'énergie et des transports pour les salariés, alors que le contrôle de ces prix relève de la responsabilité de l'État, qui doit tout mettre en œuvre pour les encadrer, les réguler et les maîtriser».

Le peut-il encore? Quand, en septembre dernier, le gouvernement décidait de limiter la hausse des tarifs du gaz à 2%, le gendarme du secteur, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), s'était prononcé, dans une délibération parue au Journal officiel, pour une augmentation de 6,1%. De son côté, GDF Suez réclamait dans les 7%, en s'appuyant sur la loi. Celle-ci prévoit en effet la couverture de ses coûts en tenant compte des frais d'approvisionnement, de transport, de stockage, de commercialisation et de distribution. Quant à la CRE, elle ne cesse de répéter que «des tarifs réglementés fixés trop bas constituent une barrière à l'entrée des fournisseurs alternatifs sur le marché du gaz et limitent leur capacité à faire des offres de marché plus compétitives que les tarifs réglementés de vente» pour –refrain connu– «le bénéfice du consommateur».



Gaz de France, créé en 1946 par la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz, a fusionné avec Suez en 2008 dans le cadre du processus de déréglementation des secteurs électriques et gaziers européens. Depuis, bien que détenant 36% du capital de GDF Suez, l'État n'est plus vraiment maître.

Le gouvernement a donc décidé d'étendre, dès janvier 2013, les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité à 830.000 personnes supplémentaires et, surtout, de modifier la formule de calcul des tarifs de GDF Suez. La ministre de l'Écologie et de l'Énergie, a annoncé qu'elle proposerait au Premier ministre un nouveau mécanisme permettant à l'État de fixer un cadre annuel chaque 1er juillet et de recalculer automatiquement les tarifs tous les mois, et non plus chaque trimestre, pour en limiter l'augmentation, «avec une clause de sauvegarde», afin de «reprandre la main» en cas de dérapage excessif. L'ANODE envisage un recours devant la Commission européenne

CTL EMPLOIS

Il est reconvoqué le 17 janvier à 14H.

CALENDRIER DE LA PAYE

29 janvier 2013	29 juillet 2013
26 février 2013	28 août 2013
27 mars 2013	26 septembre 2013
26 avril 2013	29 octobre 2013
29 mai 2013	27 novembre 2013
26 juin 2013	20 décembre 2013